

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme MINGUET Gaëlle (pouvoir à RABILLÉ Jannick), Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 18 janvier 2023

Madame Laurence DAHAI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 0) Présentation du label Terre de Jeux 2024
- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022
- 2) Approbation de l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation du presbytère
- 3) Financement de la réhabilitation du presbytère – demande de subventions
- 4) Avenant concernant la réalisation de liaisons douces du bourg vers le lotissement Moulin Moizeau
- 5) Convention de mise à disposition des installations du stade de football
- 6) Convention de partenariat avec l'association Roche Vendée Cyclisme
- 7) Schéma directeur des eaux pluviales - convention de maitrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- 8) Convention SYDEV - Rénovation du Point Lumineux n°004-026 (Lotissement La Poitevineière)
- 9) Ouverture de crédits d'investissement 2023
- 10) Contrat d'association OGEC – participation communale 2022/2023
- 11) Mise à jour des membres des commissions intercommunales
- 12) Déclarations d'intention d'aliéner
- 13) Questions diverses

0) Présentation du label Terre de Jeux 2024

1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Approbation de l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation du presbytère

Pour rappel, le conseil municipal a validé lors de sa séance du 25 juillet dernier la poursuite du projet de réhabilitation du presbytère.

Le projet en phase APS (avant-projet sommaire) a été présenté par le cabinet d'architecture ROTTELEUR le 19 décembre dernier.

L'estimatif des travaux s'établit, pour un montant total de 538 500 € HT, comme suit :

- Démolition : 28 000 €

- Structure : 83 000 €
- Isolation : 127 000 €
- Réseaux : 181 500 €
- Aménagement intérieur : 70 000 €
- Aménagement extérieur : 29 000 €
- Imprévus : 20 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Considérant la nécessité de réhabiliter le presbytère ;

Après en avoir délibéré, 1 ABSTENTION et 14 POUR, le Conseil Municipal :
Approuve l'avant-projet sommaire des travaux de réhabilitation du presbytère ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Thierry CHABOT précise qu'il s'abstient car le coût de la réhabilitation est plus élevé qu'une construction neuve et que le bâtiment sera moins fonctionnel.

3) Financement de la réhabilitation du presbytère et du pavillon

Afin de financer les travaux de réhabilitation du presbytère et du pavillon, Monsieur le Maire propose de solliciter plusieurs financements :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Démolition	28 000,00 €	DSIL	292 853,48 €	45,00 %
Structure	83 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL PALULOS - Presbytère	123 859,20 €	19,03 %
Isolation	127 000,00 €	SYDEV	80 000,00 €	12,29 %
Réseaux dont 10 000€ pour l'alimentation en chauffage du pavillon	181 500,00 €			
Aménagement intérieur	70 000,00 €			
Aménagement extérieur	29 000,00 €			
Isolation pavillon	21 489,52 €			
Changement du transformateur électrique	32 030,00 €			
Maîtrise d'œuvre	53 766,00 €			
Contrôles	5 000,00 €			
Divers et imprévus	20 000,00 €			
		Sous-total	496 712,68 €	76,33 %
		Emprunt		
		Autofinancement	154 072,84 €	23,67 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	154 072,84 €	23,67 %
Total dépenses	650 785,52 €	Total Recettes	650 785,52 €	100,00 %

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Considérant la nécessité de réhabiliter le presbytère et le pavillon ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Sollicite l'attribution d'une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2023, au taux de 45 % du montant total de l'opération soit 292 853.48 € relative à la réhabilitation du presbytère et du pavillon ;